



Garantie Franke Home Solutions **En vigueur au 21^{er} Janvier 2022**

Aux États-Unis, au Canada et en Amérique latine, Franke garantit les produits contre les défauts de matériaux et de fabrication lorsqu'ils ont été achetés chez Franke ou chez un détaillant Franke autorisé conformément aux garanties spécifiques sur les produits détaillées ici (désignées individuellement par une « Garantie » et collectivement par les « Garanties »). Les produits doivent être adéquatement installés selon les directives de la compagnie, dans leur installation d'origine, et utilisés à l'intérieur dans des applications résidentielles normales ayant trait à une cuisine. En cas de modification ou d'altération d'un produit ou d'un composant, par rapport à sa fonction originale, il y a annulation pure et simple de la garantie. Les garanties Franke se limitent à l'acheteur original et ne sont pas transférables. Ces garanties ne s'appliquent pas aux produits achetés chez des détaillants non autorisés, à des produits périmés ou abandonnés, ou encore à des produits auparavant utilisés dans des présentoirs. Les problèmes concernant les produits installés sont considérés comme des réclamations au titre de la garantie et ne relèvent pas de la politique de retour. Franke se réserve le droit d'inspecter un produit rapporté comme étant défectueux, ainsi que l'installation originale, avant de fournir un produit et/ou composant de remplacement. Les décisions sont sans appel. En aucun cas la responsabilité de Franke ne doit dépasser le prix d'achat original.

Les garanties ne s'appliquent pas, et Franke ne doit en aucun cas être tenue responsable à cet effet, d'un quelconque dommage aux produits ou composants résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un usage abusif, de dommages accidentels, d'une usure normale comme des entailles, égratignures ou un amincissement/un ternissement du fini, d'une mauvaise installation, d'un usage anormal, d'une négligence, des dommages causés par un entretien ou un nettoyage inadéquats. Les dommages causés par des impuretés, des produits chimiques corrosifs ou des raisons indépendantes de la volonté de Franke ne sont couverts par aucune garantie.

Les remplacements de produits ne comprennent pas le transport, l'expédition, le diagnostic, la main-d'œuvre, l'installation, l'enlèvement, l'élimination de tout produit ou toute responsabilité en cas de retard dans un projet. Les produits de remplacement ne sont pas garantis comme étant exactement identiques aux produits originaux. Le propriétaire d'un produit a la responsabilité des coûts reliés au transport et à la réinstallation en vertu d'une garantie pour un tel produit. Si le produit original n'est pas disponible au moment de la réclamation au titre de la garantie, et à la discrétion de Franke, les dimensions, le matériau et la valeur des produits de remplacement seront similaires.

En cas de modification ou d'altération d'un produit ou d'un composant, par rapport à sa fonction originale, il y a annulation pure et simple de la garantie.

Ces garanties ne permettent pas de récupérer les frais dus à des dommages accessoires ou indirects comme une perte d'usage, un retard, ou encore des dommages à la propriété ou autres dommages indirects, et Franke n'accepte aucune responsabilité pour de tels dommages. Chaque garantie se limite aux conditions énoncées ci-dessus et à la période de garantie applicable ici spécifiée; de plus, celle-ci est exclusive. SAUF POUR LES GARANTIES ICI ÉNONCÉES, FRANKE N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, QUELLE QU'ELLE SOIT, EN CE QUI A TRAIT AUX PRODUITS, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, (1) TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, (2) DE REVENTE AVEC APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, (3) DE TITRE OU (4) CONTRE UNE VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UNE TIERCE PARTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE EN VERTU D'UNE LOI, UNE ENTRAVE AU COURS D'UNE TRANSACTION, AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION, À L'USAGE DU COMMERCE OU AUTREMENT. RENONCIATION : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT. Franke Kitchen Systems LLC/Franke Kindred Canada Limited vous fournit les renseignements ci-dessus à titre de service public à ses clients. En ayant accès à ces renseignements et en les utilisant, vous acceptez ce qui suit et de vous conformer aux lois applicables. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces conditions générales, n'utilisez pas ces renseignements. Bien que nous nous efforcions de maintenir ces informations à jour, des modifications ont pu y être apportées depuis leur date d'émission. Contactez votre directeur régional ou le service à la clientèle pour vérifier les informations concernant les programmes de Franke Kitchen Systems/Franke Kindred Canada et l'usage que vous pouvez en faire.

Garantie limitée à vie sur un évier Franke à usage résidentiel en acier inoxydable, en granite et en argile réfractaire :

Franke garantit chaque évier Franke contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant toute la durée de vie utile de l'évier, lorsqu'on l'utilise à l'intérieur dans des applications résidentielles standards. La garantie s'applique aux éviers montés dans leur installation originale selon les directives d'installation Franke, dans des applications résidentielles avec dessus de comptoir conventionnel ou à surface massive.

Garantie limitée sur les broyeurs Franke à usage résidentiel :

Franke garantit les broyeurs contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période allant de deux (2) ans à la durée de vie utile (garantie limitée à vie), comme indiqué dans les catalogues annuels des produits et/ou directives accompagnant les produits.

**Garantie limitée à vie des robinets Franke à usage résidentiel :**

Franke garantit les composants mécaniques (corps, poignée et bec) de tous les robinets achetés après le 1^{er} janvier 2003 contre les défauts de matériaux et de fabrication sur toute la durée de vie estimée du robinet. Franke ne doit en aucun cas être tenue responsable des dommages causés par une usure normale des pièces d'usure du robinet. La durée de vie utile estimée des pièces d'usure est de : un (1) an pour l'aérateur et les joints toriques; cinq (5) ans pour la cartouche, le flexible, les composants électriques; dix (10) ans pour la tête de douchette. Les pièces d'usure peuvent être achetées comme pièces de rechange chez Franke ou ses détaillants autorisés. Franke garantit les finis chromés des robinets Franke contre les défauts de fabrication sur toute la durée de vie du robinet et les autres finis des robinets Franke contre les défauts de fabrication pendant (5) ans à compter de la date d'achat originale. Les robinets achetés avant 2003 sont couverts par la garantie en vigueur au moment de l'achat.

Garantie limitée sur les robinets de filtration Franke à usage résidentiel :

Franke garantit les composants mécaniques des robinets de filtration, des récipients de filtration, des filtres et des dispositifs de modification de température de l'eau filtrée, des réservoirs de chauffage et des refroidisseurs, contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période allant d'un (1) an à dix (10) ans, selon les informations figurant dans les catalogues de produits annuels et/ou les directives accompagnant les produits.

Garantie limitée sur les distributeurs de savon Franke à usage résidentiel :

Franke garantit les distributeurs de savon Franke contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de cinq (5) ans, à compter de la date d'achat. Une telle garantie ne couvre pas les dommages dus à une utilisation de savons ou de produits chimiques agressifs.

Garantie limitée sur les accessoires Franke à usage résidentiel :

Franke garantit les accessoires Franke incluant notamment, mais sans s'y limiter, les grilles de fond, étagères, dispositifs d'évacuation, passoires, planches de hachage, contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'achat original.

Garantie limitée sur une installation extérieure Franke à usage résidentiel :

Les produits Franke particuliers indiqués ci-dessous sont étudiés pour des applications à l'extérieur. Ces produits sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour les installations à l'extérieur pendant une période de dix (10) ans, à compter de la date d'achat. Éviers en acier inox : ODX110-2310-316 et ODX110-2312-316, ainsi que les robinets en inox : FF3352 et FF3452SS

Cette garantie remplace toutes les autres garanties, explicites ou implicites. Aucun employé, ni représentant des ventes sur le terrain, ni personne chargée de la distribution ne sont autorisés à accorder une quelconque garantie au nom de Franke Kitchen Systems, LLC ou de Franke Kindred Canada Limited.

Pour une réclamation au titre de la garantie concernant un produit installé, veuillez contacter Franke en utilisant les renseignements fournis ci-dessous. Toute réclamation au titre de la garantie doit inclure les éléments suivants pour être traitée :

1. Preuve d'achat chez Franke ou un détaillant Franke autorisé
2. Nom, adresse (incluant la ville, la province, le code postal), l'adresse de courriel et le numéro de téléphone de l'acheteur original
3. Numéro de modèle Franke
4. Date d'installation
5. Description du défaut
6. Photos du défaut

Aux États-Unis :

Franke Home Solutions
À l'attention de : Warranty Department
800 Aviation Parkway
Smyrna, TN 37167
HS-Warranty.US@franke.com

Au Canada :

Franke Home Solutions
À l'attention de : Warranty Department
1000 Franke Kindred Road
Midland, Ontario L4R 4K9
HS-Warranty.CA@franke.com

Entités légales

USA : Franke Kitchen Systems LLC Canada :
Franke Kindred Canada Limited